

ADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
 Lausanne
 3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :
 Suisse, 3 fr. par an ; autres
 pays, 5 fr. par an.
 10 centimes le numéro.

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
 et pour l'organisation de son progrès »

Les membres de la Ligue
 pour la défense de l'hu-
 manité fixent de leur propre
 gré le montant de leur coti-
 sation.

Compte de chèques pos-
 taux : III. 496.

Envoi gratuit des statuts
 de la ligue et de numéros
 spécimens de tous ses
 organes. S'adresser au se-
 créariat, Lausanne, 3 Ju-
 melles.

Comité suisse de la Ligue : D^r Auguste FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseil-
 lers nationaux ; A. SUTER, président du Conseil communal de Lausanne ;
 D^r TSCHUMI, D^r MOSER, conseillers d'Etat, Berne ; D^r R. BRODA ; A. SESSLER (Berne),
 D^r A. HUBER (Bâle), anciens présidents de tribunaux ; D^r A. de QUERVAIN, profes-
 seur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois,
 Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société vaudoise de la paix ;
 E. PEYREQUIN, président du conseil d'administration du journal « La Libre Pensée
 internationale » ; H. HODLER, directeur du journal « Esperanto », Genève, etc.

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LON-
 GUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay
 MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRARI, procureur-général hono-
 raire, Côme ; W. FÖRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ;
 Dr. N. af URSIN, ancien vice-président de la Diète finlandaise, etc.

Président de la Ligue : D^r R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».
 Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3,
 tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Une opinion française sur les possibilités d'une paix transactionnelle

par HENRI ROCHE
 homme de lettres, à Paris.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les propositions
 de paix publiées dans le numéro des 15-22 mars
 de ce journal avec les modifications apportées ulté-
 rieurement au projet¹⁾.

Tout le monde sait qu'en France l'idée d'une
 paix transactionnelle soulève une très vive oppo-
 sition, car on craint qu'une telle paix, conclue
 avant la victoire éventuelle des Alliés sur le ter-
 rain militaire, ne soit injuste, et, peut-être plus
 encore, *boiteuse*, suivant l'expression en usage.
 Mais si l'on pouvait obtenir à bref délai une *paix
 juste* et une *paix durable*, comportant de sérieuses
 garanties pour l'avenir, je crois qu'une solution
 de ce genre pourrait rallier de nombreux partisans.

I. — Voici d'abord les BUTS JURIDIQUES
 de la guerre, qui sont sans doute les plus impor-
 tants, parce que leur réalisation permettrait d'é-
 viter, dans la mesure des prévisions humaines, ce
 que les peuples belligérants redoutent par dessus
 tout : la possibilité d'un nouveau conflit. Comme
 le demande le projet, il importe absolument d'ob-
 tenir :

1° L'arbitrage obligatoire ;

2° Le désarmement partiel (dans une importante
 mesure), proportionnel aux forces militaires des
 Etats respectifs ;
 et si possible :

3° Une force exécutive internationale.

Je crains fort, malheureusement, qu'en l'état
 actuel des choses, le troisième vœu ne puisse être
 immédiatement réalisé ; en tout cas son rejet par
 une ou plusieurs parties belligérantes ne me pa-
 raitrait pas suffisant pour faire échouer les négocia-
 tions.

Par contre, l'acquiescement des puissances de
 l'Entente est certainement acquis par avance aux
 deux premiers points, si l'on songe que les arme-
 ments continus de l'Allemagne avaient engagé
 l'Europe dans la voie de la guerre, et que le refus
 de l'Autriche de porter son différend avec la Serbie
 devant le tribunal de La Haye a déchaîné le con-
 flit européen. Avec la réduction des armements et
 l'arbitrage obligatoire, le militarisme prussien ces-
 serait d'être un danger pour l'Europe — ce qui
 est le but principal de la France et de ses alliés. —
 Aux Allemands ensuite, s'ils le jugent bon, de
 briser chez eux la suprématie de la caste militaire
 (je crois que cela ne tarderait pas) ; c'est une
 affaire d'ordre intérieur qui ne doit plus nous
 intéresser.

¹⁾ Le projet modifié a été accepté pour publication
 dans les « Nouvelles de Hollande », dans les « Hol-
 ländische Nachrichten » et dans « Holland News »,
 organes de l'organisation centrale pour une paix dura-
 ble, constituée à La Haye. (Note de la Rédaction.)

II. QUESTION DES INDEMNITÉS. — Sur
 ce point, les Alliés ne seraient certainement pas
 intransigeants. « Pas un homme sérieux n'oserait
 écrire aujourd'hui que l'Allemagne paiera tout »
 déclarait récemment M. Raoul Péret, rapporteur
 général du budget. (*Le Journal*, 14 avril 1916.)

Dans l'hypothèse d'une paix transactionnelle,
 aucune puissance ne prendrait évidemment à sa
 charge tout ou partie des frais de guerre de l'ad-
 versaire. Mais on pourrait, je crois, établir le prin-
 cipe suivant : Chaque belligérant sera redevable,
 d'après une évaluation à forfait, des dommages qui
 ont été causés par ses armées pour des motifs ou
 des nécessités d'ordre militaire. Une telle formule
 semble assez diplomatique pour être acceptée.

Plusieurs de ces indemnités ne seraient pas
 payées en nature, mais compensées : par exemple,
 les dommages causés par les armées austro-alle-
 mandes en territoire russe pourraient équivaloir
 ceux qui ont été effectués par les armées russes en
 Prusse et en Galicie. Vis-à-vis de la France, l'in-
 demnité reconnue à la charge de l'Allemagne pour-
 rait entrer en jeu, comme on le verra plus loin,
 dans les compensations à établir au sujet de
 l'Alsace-Lorraine. En revanche, comme le propose
 le projet modifié, l'Allemagne paierait à la Belgi-
 que une somme représentant les dommages causés.

III. QUESTIONS TERRITORIALES. — C'est
 évidemment le point le plus délicat, si j'en juge,
 notamment, par les propositions du projet qui fait
 la part beaucoup trop belle aux puissances cen-
 trales. En ce qui concerne la France, j'avoue, pour
 ma part, que si nous étions en présence de ce
 dilemme : revenir au *statu quo ante*, ou recouvrer
 l'Alsace-Lorraine en échange de Madagascar, du
 Congo et des deux tiers du Maroc (Souss, Marra-
 kech, Mogador), il serait encore préférable pour
 la France de conserver ses colonies.

Cet attachement à nos possessions d'outre-mer
 surprend certains étrangers, qui se demandent pour-
 quoi la France, avec sa faible natalité et la densité
 modérée de sa population, a besoin de si vastes
 colonies. Je répondrai que c'est précisément à cause
 de notre faible natalité que les colonies nous sont
 nécessaires : 1° pour conserver dans le monde notre
 place et la place de la civilisation française ; 2° pour
 stimuler le commerce et l'émigration ; 3° pour four-
 nir à la métropole une main-d'œuvre qui sera abso-
 lument nécessaire à la suite des vides causés par la
 guerre ; 4° enfin pour nous donner des soldats
 tant que le désarmement intégral de l'Europe ne
 sera pas réalisé.

Ceci posé, envisageons successivement les prin-
 cipales questions territoriales.

1° *Alsace-Lorraine*. — Le plébiscite morcelé du
 projet me paraît équitable¹⁾. L'adjonction de ceux

¹⁾ Il faudrait toutefois couper la Lorraine comme
 suit : 1° Metz, Château-Salins, Sarrebourg ; 2° Thion-
 ville, Sarreguemines, Forbach. Car si l'on suivait stricte-
 ment la limite linguistique, et au cas où toute l'Al-
 sace et la Lorraine française voteraient pour la France,
 et la Lorraine allemande pour l'Allemagne, on aurait

qui ont opté pour la France et de leurs descendants,
 et l'admission des seuls immigrés nés en Alsace-
 Lorraine (il faudrait ajouter : et qui y avaient, en
 juillet 1914, leur domicile réel) sont de nature à
 faire tomber les principales objections formulées
 en France contre le plébiscite, de même que le
 retrait, avant les opérations, de toutes les autorités
 allemandes, civiles et militaires (et françaises pour
 la petite région Thann-Dannemarie).

J'établirais ainsi l'échelle des compensations :

a) Au cas (improbable) où toute l'Alsace-Lor-
 raine voterait pour l'Allemagne, compensation
 pour la France : rétrocession des parties du Congo
 cédées à l'Allemagne en 1912. Ce cas n'étant pas
 à prévoir, inutile d'insister.

b) Si un quart seulement de l'Alsace-Lorraine
 votait pour la France, aucune compensation, ni
 d'un côté, ni de l'autre. Encore une éventualité
 qui n'est guère à envisager.

c) Je n'envisagerais de compensations pour l'Al-
 lemagne qu'au cas où la moitié au moins de l'Al-
 sace-Lorraine ferait retour à la France. Cette com-
 pensation pourrait être de diverses sortes.

A. Elle pourrait consister en une portion du
 domaine colonial français ; mais les propositions
 du projet me paraissent tout à fait disproportion-
 nées. D'autre part, l'opinion française serait cer-
 tainement hostile à toute cession au Maroc, non
 point à cause de la tendresse spéciale d'une mère
 pour son dernier né, mais parce que le Maroc est
 le complément indispensable de nos possessions
 algériennes et parce que la présence des Allemands
 sur les confins de l'Algérie serait à tous égards
 fâcheuse : il faudrait s'attacher, par le traité de
 paix, bien plutôt à diminuer le nombre des fron-
 tières communes et à assurer l'homogénéité des
 colonies (par exemple en échangeant Obock-Dji-
 bouti contre le Togo), bien plutôt qu'à augmenter
 le nombre des enclaves et des points de contact
 qui seront, pendant longtemps, des points de fric-
 tion.

Le Congo n'intéresse pas l'Allemagne, qui veut
 une terre de peuplement. Reste Madagascar. Mais
 cette île fertile et peuplée, plus grande que la
 France et l'Allemagne réunies, constituerait un
 gros sacrifice pour la France ; équitablement, en
 se plaçant au point de vue d'un neutre, et en
 ajoutant que le plébiscite confirmerait à la France
 son droit de reprise, je trouve que cette compen-
 sation, en regard de l'Alsace-Lorraine intégrale,
 serait encore disproportionnée. Cependant il y au-
 rait plutôt chance de s'entendre du côté de Mad-
 agascar que du côté du Maroc.

B. La compensation pourrait être financière, en
 ce sens que la France renoncerait, suivant le cas,
 à tout ou partie de l'indemnité prévue plus haut.

C. Enfin la compensation pourrait avoir lieu
 en Turquie. Que la guerre se prolonge, que les
 succès des Russes en Arménie s'accroissent, qu'une
 offensive des Alliés dans les Balkans, avec ou sans

une frontière inadmissible, Sarrebourg formant une
 enclave aigüe sur la grande voie ferrée entre Avricourt
 et Saverne.

de nouvelles interventions, accule la Bulgarie et la Turquie à une paix séparée, — et l'Allemagne voit s'effondrer tout son rêve oriental. N'aurait-elle pas tout intérêt, en échange de l'Alsace-Lorraine, à voir son expansion assurée dans la zone du chemin de fer de Bagdad ?

On pourrait combiner, au besoin, les systèmes B et C, avec lesquels il serait peut-être plus facile d'arriver à une entente qu'avec le système A.

2° Belgique. *Statu quo ante* et indemnité. Cela va de soi.

3° Questions territoriales touchant l'Autriche du sud et les Balkans.

L'addition au projet de l'autonomie de Trieste (ville libre dans l'Etat austro-hongrois comme Hambourg dans l'Etat allemand) est de nature à faciliter les négociations austro-italiennes.

D'accord pour la cession à l'Italie du Trentin et du district de Gradisca, sans indemnité (d'après le projet modifié). L'Autriche recevrait en échange le protectorat de l'Albanie centrale (Durazzo et le hinterland). L'Italie resterait à Vallona avec un hinterland convenable, comme dans le projet.

Quant à la malheureuse Serbie, je crois qu'elle ne désire guère aujourd'hui que le rétablissement du *statu quo ante*, avec indemnité pour les dégâts; elle ne se refuserait sans doute pas à échanger la partie de la Macédoine purement bulgare contre le nord de l'Albanie (Drin inférieur, Alessio, St-Jean de Medua), qui lui donnerait l'accès à la mer tant désiré. Le Monténégro aurait Scutari en échange du Lowcen.

La Grèce conserverait l'Epire du Nord, — dédommagement pour les opérations des troupes de l'Entente en territoire hellénique.

Par contre, je n'accorderais rien à la Roumanie qui, n'ayant couru aucun risque, ni subi aucun dommage, n'a pas d'avantage à réclamer.

4° Question polonaise. — C'est peut-être la plus ardue de toutes. En principe je suis partisan de l'indépendance de la Pologne, comme la majorité de l'opinion publique en Angleterre et en Italie (en France, les avis sont très partagés). Je crains malheureusement que les trois empereurs, — sans lesquels on ne peut faire la paix — opposent leur veto formel. D'autre part, si, comme le dit le projet, la reconstitution du royaume de Pologne sous le sceptre du tsar suppose la victoire des armes russes, sa reconstitution, proposée par le projet, sous le sceptre des Habsbourg ne suppose pas moins une victoire complète des empires centraux, qui est hors de question.

Que reste-t-il ? Revenir au *statu quo ante* ? Ce n'est guère séduisant, je l'avoue, mais cependant, si c'est le seul moyen d'obtenir la paix ? Et ce moindre mal serait compensé par un grand bien si les puissances signataires s'engageaient « spontanément » à donner ou à confirmer l'autonomie des territoires polonais (comme aussi de la Finlande en Russie, et des Slaves du sud en Autriche) : la Conférence de la paix prendrait acte de ces promesses, qui seraient placées ainsi sous la garantie collective des puissances, sans que l'amour-propre des gouvernements ait été humilié. Une autonomie de la Pologne russe (qui comprendrait l'autonomie de l'armée) écarterait pour la Prusse le danger d'invasion russe. En compensation, la Russie recevrait l'Arménie comme possession ou protectorat.

Je rappelle enfin la neutralisation des Détroits et la restitution de ses colonies à l'Allemagne, sauf Kiao-Tchéou. D'accord pour la Perse.

Je crois que la paix nous ramènera, dans l'ensemble, très près du *statu quo ante*. Mais avec des autonomies, la liquidation de la question d'Alsace-Lorraine, et surtout le désarmement et l'arbitrage obligatoire, il y aurait tout de même en Europe quelque chose de changé — en bien.

J'attache même une telle importance à ces deux points — arbitrage obligatoire et désarmement partiel — que je voudrais voir un médiateur autorisé les proposer, de son chef, officiellement, aux

belligérants comme base des négociations possibles. Les puissances de l'Entente acquiesceraient, j'en suis convaincu. Si les gouvernements des empires centraux acceptaient, on pourrait causer et un pas immense serait fait; s'ils refusaient, quelle responsabilité terrible encourraient-ils devant leurs peuples et devant le monde !

L'illusion des races européennes

Un savant distingué et tout à fait sérieux, M. le Dr Rodolphe Martin, longtemps professeur à Zurich, maintenant à Karlsruhe, auteur d'un magnifique livre d'anthropologie de plus de 1100 pages, vient de publier dans la revue *Die Umschau*, un article intitulé: *Germanis, Celtes et Slaves*, article que je voudrais pouvoir faire lire à toute l'Europe. Dans mes articles sur « les Etats-Unis de la Terre », parus dans la *Voix de l'Humanité*, (Peytrequin, rue de la Louve 4, Lausanne), j'ai traité le même sujet au chapitre VIII, p. 44. Là déjà j'avais cité le professeur Martin. Aujourd'hui c'est lui-même qui nous parle. Je veux indiquer ici seulement quelques parties de son article.

La haine des races et la haine des peuples sont-elles la même chose ? Certainement non. Mais les notions de race et de peuple sont si embrouillées dans la plupart des têtes qu'on cherche en vain à y mettre un peu de clarté. La notion des races est une notion d'histoire naturelle désignant une somme de caractères communs à un ensemble d'individus végétaux, animaux ou humains. La notion de peuple ou de nation est tout autre chose. Tous les peuples ou nations vivant aujourd'hui se composent d'une foule de races fusionnées en unités ethnographiques. Ce qui forme un peuple ne sont pas les caractères communs du corps (ou de l'âme) ; ce n'est pas une descendance ou une parenté commune du sang. Ce qui fait son unité, c'est le lien commun de la langue, des traditions de sa civilisation, du pays qu'il habite, de l'Etat auquel il appartient, en un mot ses sentiments nationaux devenus historiques...

C'est donc une absurdité, un manque complet de réflexion de parler de races sur le sol de l'Europe. Il s'agit seulement de haines ou d'antipathies des peuples ou nations... Haines entretenues surtout ces derniers temps par les mensonges et les calomnies d'une presse qui les attise et cherche à donner plus de poids au mal qu'elle fait en le faisant dépendre du « sang de la race »...

Les Germains, les Celtes et les Slaves ne sont que des notions de langue. Il est aussi ridicule de parler de race germanique ou celtique que de parler de langues dolichocephale ou brachycephale... Germains, Celtes et Slaves appartiennent à la famille des langues indogermaniques... Les invasions mutuelles des peuples dans divers territoires — les squelettes le prouvent, au moins depuis dix mille à deux mille cinq cents ans avant Jésus-Christ (âge de la pierre) — se sont tellement multipliées que le mélange des races est devenu inextricable dans toute l'Europe...

Il est prouvé aujourd'hui que les anciens Slaves sont au point de vue anthropologique pour ainsi dire identiques, aussi bien pour la forme du crâne que pour la grandeur, aux squelettes des tombeaux de la série germanique... Les habitants des dits pays n'ont de slave que la langue et sont par leur dérivation les plus proches parents des Germains... Il en est de même pour les habitants de France et de l'Allemagne.

Partant de ses travaux, M. R. Martin termine son article comme suit :

« Malgré des différences régionales, tous les peuples de l'Europe centrale et occidentale présentent une parenté de race énorme, par suite de leur métissage et de leur mélange mutuels depuis des milliers d'années. Dans chacun de nous coule le sang de nombreux ancêtres ; nous sommes tous les porteurs de dispositions héréditaires immensément diverses, et c'est précisément grâce à ce mélange et à ce renouvellement constant de

notre sang que nous sommes ce que nous sommes. En effet, partout où des qualités capables d'être développées se mêlent entre elles par le métissage de races proches parentes, elles tendent, de ce fait, à élever le type humain et à le rendre propre à des productions mentales de plus en plus fortes et nouvelles. »

« Ce serait le plus beau fruit de la présente guerre, si elle arrivait, à l'aide d'une paix commune, à faire comprendre aux peuples d'Europe les faits dont nous venons de parler. Les nations qui, aujourd'hui, se combattent si furieusement continueraient d'une façon consciencieuse ce que le métissage des races d'Europe a déjà commencé inconsciemment depuis des milliers d'années. Tout en conservant ses traditions et ses particularités nationales, chaque peuple contribuerait pour sa part, selon ses facultés, à l'union commune du travail pour la civilisation dans son but le plus élevé : — la sélection eugénique progressive de l'humanité européenne. »

J'ajoute moi-même un seul mot : Non pas seulement de l'humanité européenne, mais de l'humanité mondiale.

Dr A. FOREL.

La précaution nécessaire

Après la guerre en cours, une fois la paix rétablie, la population de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie va de suite recommencer à augmenter fort probablement.

Au bout de quelques dizaines d'années, comme avant la guerre actuelle, ces deux pays auront besoin de colonies pour y déverser le trop plein de leurs habitants, et à ce moment-là une nouvelle guerre est à prévoir pour les mêmes causes premières que le conflit actuel.

Cette éventualité redoutable est à considérer dans le traité de « Paix durable » réclamé par le cri public du monde entier.

Au droit de conquête par la force des armes, ce traité de paix ne pourrait-il pas substituer pour le cas précité de surpopulation le droit d'achat à des prix à fixer, à dire d'experts en cas de différences d'estimation.

N'existe-t-il pas des pays encore peu peuplés qui seraient tout heureux de concourir pour la vente des contrées et des territoires nécessaires à ceux qui en ont un besoin urgent et qui les aideraient à les mettre en valeur.

Les questions de droit international soulevées par ce procédé honnête et licite ne sont pas insurmontables en y mettant de la bonne volonté réciproque, d'autres questions internationales bien plus épineuses ont été résolues.

Les Etats bien pourvus de colonies n'auraient aucun motif de refuser leur approbation à une opération aussi morale, moyennant le maintien de la politique de la « porte ouverte » après l'achat. Ce procédé, applicable aussi pour le cas du Japon, ferait renaître la sécurité internationale et permettrait d'aborder le problème de la limitation des armements.

Une fois le principe admis et l'habitude prise, il serait facile de constater que cette méthode d'achat, à tout prendre, serait bien moins onéreuse à la longue que la méthode de conquête par la force des armes, qui force les pratiquants de ce système à l'entretien d'énormes effectifs militaires.

Par l'achat de « la Louisiane » et de « l'Alaska », les Etats-Unis d'Amérique se sont bien mieux trouvés que s'ils avaient envahi ces provinces.

Le journal ne pourrait-il pas ouvrir une enquête sur le principe même et la conférence de M. Ford, à Stockholm, en délibérer ?

Tous les honnêtes gens, sans distinction de nationalité, de croyances et de races y réfléchiront et donneront leur avis, à commencer par messieurs les professeurs de droit international.

Ed. GUINAND, arch.

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.